CHARLEROI

Ils ont plaidé comme de grands orateurs

Le deuxième concours de plaidoiries, à l'UT, a vu les orateurs de cinq établissements défendre leur thèse, sur le terrorisme.

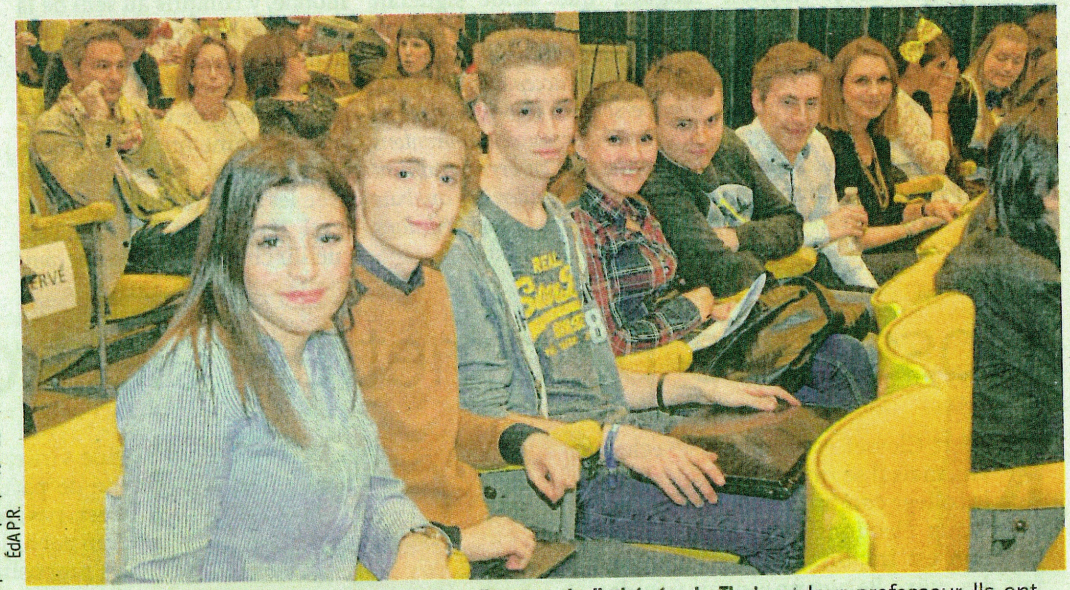

ÉdA P.R.

À l'avant-plan, Manon Leroy avec, à ses côtés, l'équipe de l'athénée de Thuin et leur professeur. Ils ont été épinglés à la première place de ce concours de plaidoiries 2017.

Vendredi der nier, la parole était devenue reine dans l'auditorium de l'Université du Travail de Charleroi lors du concours de plaidoirie ouvert aux élèves en années terminales du secondaire supérieur.

Seize écoles, tous réseaux confondus, ont posé leur candidature pour y participer. Cinq d'entre elles ont été sélectionnées pour cette 2e édition du concours de plaidoiries. L'école de la Garenne, qui remporta le concours en 2016, s'est représentée en 2017. Les quatre autres établissements qui ont été sélectionnés sont les athénées Magritte (Châtelet), Vauban (Charleroi), l'athénée de Thuin et celui de Marcinelle.

Près de 250 personnes avaient pris place dans l'auditorium de l'UT pour soutenir les jeunes orateurs. Le premier souci de ces derniers, ce jour-là, était de surmonter leur stress. Ils devaient proposer leurs arguments devant le jury et un public d'environ 200 personnes, composé de condisciples mais également de professeurs et de personnalités.

Sur le thème du terrorisme

La Ligue de l'Enseignement et de l'Éducation permanente est à l'origine de cette rencontre. Son vice-président, Thibaut Bierny, précise : « *Nous avons dû sélectionner les cinq meilleurs textes parmi les 16 qui nous avaient été présentés sur le thème « Terrorisme : faut-il céder à l'anxiété ou résister avec lucidité ? »*. Tout a été préparé en classe par des équipes de plus ou moins six étudiants. Guidés par leurs professeurs de français ou de morale, ils ont été amenés à réfléchir sur le terrorisme et à trouver des arguments forts pour étayer une dissertation. Ils ont conçu ensemble le texte de la plaidoirie, la présentation du diaporama, le choix de la musique, etc. Un seul orateur par école devait faire preuve d'éloquence.

Concentration et éloquence

Le jury était composé de membres émérites du milieu enseignant, de représentants du Barreau et du député européen et bourgmestre de Farciennes Hugues Bayet.

Après les discours des responsables de ce concours, chaque oratrice, chaque orateur a plaidé sa cause, avec le plus de conviction possible pendant près de 10 minutes. Le jury a pu, après délibération, classer les candidats du jour dans l'ordre suivant : le premier prix revient aux élèves de Thuin, à leur oratrice Manon Leroy et à leur professeur Magali Moreaux. Les autres écoles se suivent de près : Vauban de Charleroi est 2e ; la troisième place revient à Marcinelle ; La Garenne pointe quatrième et le dernier échelon est occupé par Châtelet. ■

P.R.